

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

ENJEU PRIORITAIRE

Accès/incitatifs à la participation

SOLUTION (s) PROPOSÉE (s)

- libération de temps (écoles, employeurs) congés citoyens.
- valoriser l'implication citoyenne par des incitatifs non monétaires (échange de temps / services)
- impliquer les gens dès le début : contact, compréhension des enjeux.

ENJEU PRIORITAIRE

Représentation (diversité) popu. marginalisées

SOLUTION (s) PROPOSÉE (s)

... où ils se tr...

... la solution que vous préférez.



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Remerciements

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tient à remercier tous ses collaborateurs pour leur contribution à la réussite des activités de l'Office en 2024.

L'OCPM profite également de l'occasion pour remercier les groupes, organismes, citoyens, fonctionnaires et promoteurs qui ont participé aux diverses consultations publiques.

Les séances de consultation publique tenues par l'Office ont connu un franc succès grâce à l'engagement de tous les employés, professionnels, cadres et élus des arrondissements et des services centraux qui ont apporté leur aide et expertise pour assister les citoyens et les commissaires dans la compréhension des projets et des enjeux. L'Office a connu une année record en termes de nombre de mandats et d'ampleur de ceux-ci; les citoyens et citoyennes, ainsi que les organisations ont été au rendez-vous contribuant au succès de ces nombreuses démarches.

Sans la bonne volonté de toutes ces personnes impliquées, les consultations publiques de l'OCPM n'auraient pas atteint leur objectif premier qui est celui de transmettre l'information et les données pertinentes sur les divers projets à la population montréalaise, en vue de recueillir leurs opinions et leurs commentaires qui serviront par la suite à formuler des recommandations aux élus.

L'année 2024 a été une année de transition et de renouveau pour l'OCPM; l'Office tient à remercier le public, la société civile et les institutions pour leur confiance renouvelée.

Table des matières

Message du président	4
Mission et mandat	6
Des nouvelles de l'OCPM	8
Consultations publiques	14
Impacts des consultations et travaux de l'OCPM	24
Rayonnement	32
Données financières	36
Annexes	38

Message du président

La période couverte par ce rapport correspond à ma première année au sein de l'OCPM, à titre de président par intérim, de janvier à juin, puis à titre officiel, à la suite de ma nomination en juin 2024, pour un mandat de quatre ans. Dès mon arrivée, je m'étais fixé comme objectif et défi de remettre en place une saine gouvernance de l'Office, tout en assurant la continuation de ses activités.

L'Office avait été malmené, beaucoup avaient critiqué la pertinence de son rôle. Il était primordial pour moi de regagner la confiance du public et de montrer à quel point sa mission est essentielle. J'arrivais de l'extérieur, avec mon bagage personnel et professionnel marqué par l'engagement citoyen et la consultation publique, mon expérience en gestion ainsi que mon intérêt pour les stratégies de mobilisation et de changement. J'ai rencontré une équipe compétente, résiliente, un noyau solide qui constitue le fondement de l'organisation. Ce sont tous des gens passionnés, mus par un franc désir de servir les intérêts de la population. Je peux affirmer que l'avenir de l'Office se construit sur des bases solides.

Au fil des mois, c'est avec rigueur et détermination que nous avons attaqué la transition et mis en place les éléments pour redresser la situation en resserrant les encadrements, en revoyant les priorités, et en améliorant les mécanismes de gouvernance et d'imputabilité. Nous avons aussi adapté nos pratiques en cherchant à augmenter l'impact positif de nos travaux. En innovant dans nos façons de faire, nous avons voulu rejoindre une grande diversité de participants, en allant directement vers eux.

Je dois souligner que cette période de restructuration a été grandement facilitée par la confiance et le soutien des élus et de l'administration de la Ville, sans compter l'appui de nos alliés, et de toutes les organisations qui reconnaissent et défendent le droit des citoyens de s'exprimer. Je suis extrêmement reconnaissant de cet appui qui fait partie des conditions essentielles m'ayant incité à vouloir poursuivre mon mandat au-delà de l'intérim.

Je termine cette année avec un sentiment de fierté pour tout le chemin accompli dans cette année de réappropriation. Fier de ce que nous avons traversé et de ce que nous avons réalisé. Fier de témoigner de la pertinence de l'organisation, du maintien de son indépendance et de son engagement profond à servir les citoyens et citoyennes, et leurs intérêts. C'est ce que l'OCPM a à cœur depuis sa création et dont témoigne le rapport de cette année.

Mission et mandat

La mission et la conduite des activités de l'OCPM sont définies par la Charte de la Ville de Montréal. On peut consulter les détails de ces dispositions sur le site Web de la Ville ou celui de l'OCPM.

Mission

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux différentes compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire, et à tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

Mandat

En vertu des articles 83 et 89 de la Charte de la Ville de Montréal, l'OCPM est chargé de tenir des consultations publiques sur les mandats qui lui sont confiés, en fonction des critères stipulés à la Charte, par le conseil municipal, d'agglomération ou par le comité exécutif. Il est aussi mentionné que l'Office doit faire la promotion des meilleures pratiques de consultation publique, notamment auprès des instances de la Ville, en plus de proposer des règles visant à encadrer ces consultations.



Des nouvelles de l'OCPM

Modification à la Charte et période de transition

L'OCPM a connu d'importants changements organisationnels à la suite des modifications qui ont été apportées à la Charte de la Ville en 2023.

Bien qu'il relève toujours du Conseil municipal, l'OCPM est désormais, sur le plan administratif, un service de la Ville de Montréal en vertu de l'article 80 de la Charte. De ce fait, il est tenu de se conformer aux mêmes encadrements et pratiques de gestion que les autres services, unités et directions de la Ville. Une nouvelle présidence a d'abord été nommée à l'intérim en janvier, puis confirmée pour un mandat de 4 ans en juin 2024.

Depuis juin 2024, les employés de l'OCPM sont désormais des employés de la Ville. L'Office a été impliqué dans toutes les étapes du processus d'intégration et de la révision de l'organigramme de gestion et des postes. Une grande attention a été portée à la gestion du changement auprès du personnel en place : rencontres individuelles avec les employés, écoute active et partage de l'information disponible en continu. Dans la foulée, le poste de secrétaire général a été aboli et remplacé par un poste de cheffe de bureau, davantage axé sur la gestion.

Malgré les défis occasionnés par cette période de transition, de nombreux bénéfices en ont découlé. L'OCPM a d'abord pu compter sur l'accompagnement et le soutien de plusieurs collègues à la Ville, notamment au niveau de la gestion budgétaire, des acquisitions, des communications, des ressources humaines, du greffe et de la direction générale. L'assistance du contrôleur général a été particulièrement importante et précieuse durant cette période et encore aujourd'hui. Par ailleurs, le transfert à la Ville de certains services auparavant confiés à l'externe, comme les services juridiques et les technologies de l'information, a permis de faire des économies durables.



L'OCPM, toujours indépendant

La transition en cours est menée avec le souci constant de maintenir l'indépendance de l'OCPM dans la conduite de sa mission, une condition essentielle pour qu'il remplisse son rôle de manière crédible en toute impartialité et transparence, dans le meilleur intérêt de la Ville et de la population.

Conséquemment, l'Office ne peut être assimilé à une unité administrative de la Ville comme les autres. L'Office relève directement du conseil municipal comme le reflète son positionnement dans l'organigramme de la Ville.

La Charte de la Ville stipule que le directeur général de la Ville n'a aucune autorité sur le président de l'OCPM dans le cadre de l'exercice de ses fonctions. L'OCPM demeure ainsi indépendant dans la réalisation de ses mandats tout en se conformant aux standards de rigueur attendus par les citoyens en matière de gestion administrative. Bref, la notion d'indépendance ne dispense pas l'Office d'agir de manière responsable à l'égard de la gestion des ressources qui lui sont confiées pour la réalisation de sa mission. Les modifications à la Charte viennent encadrer ces dispositions particulières.

Une gestion exemplaire, pour regagner la confiance

Dans une optique de transparence, de rigueur et d'intégrité, l'Office a rapidement apporté des changements en matière de gestion et de gouvernance.

Citons notamment :

- La mise sur pause des activités de rayonnement international, comme les voyages à l'étranger.
- La mise en place d'un chantier en vue de clarifier les rôles et responsabilités de la Ville et de l'OCPM de manière à assurer l'équilibre entre l'indépendance de l'Office et la saine gestion des finances publiques.
- La mise à jour du code d'éthique et de déontologie des commissaires, ainsi que l'adoption d'une procédure de recrutement, de renouvellement et d'assignation des commissaires, avec le soutien du Bureau du contrôleur général.

En collaboration avec le Service des finances de la Ville, des encadrements appropriés et de saines pratiques en matière de gestion contractuelle ont été mis en place :

- L'établissement d'un encadrement rigoureux pour la gestion contractuelle avec les commissaires.
- La révision des pratiques de l'Office quant aux réunions de travail et l'application des encadrements de la Ville aux frais d'accueil et de réception. De plus, ces frais concernant des activités où la présidence est présente sont dorénavant approuvés par la trésorière de la Ville.
- La mise en place d'un suivi budgétaire trimestriel.

Au-delà du respect des encadrements, les dirigeants de l'OCPM exercent leurs fonctions avec diligence et en ayant à cœur une saine gestion.

La force de l'équipe

La transition et la restructuration de l'OCPM se sont bâties autour de l'équipe qui était en poste au début de 2024. La force et la résilience de cette équipe ont permis d'effectuer cette transformation tout en permettant à l'Office de poursuivre sa mission. Un premier mandat de consultation a été lancé dès janvier et de nombreux autres l'ont été ensuite, pavant la voie à l'une des périodes les plus chargées que l'Office ait connue.

L'un des facteurs de ce succès a été l'arrivée de la cheffe de bureau, qui a assuré l'accompagnement des personnes durant la transition, a veillé à la mobilisation d'équipe, au bon déroulement des activités, et à la consolidation des encadrements et des processus. À titre de gestionnaire d'expérience, notamment à la Ville, elle a pu guider le personnel à travers leur nouvelle réalité organisationnelle et les accompagner dans leur parcours de probation, de développement et de suivi de la performance.

Crédit photo : Selena Boyle-Phillips, Concertation Montréal

Perspectives d'avenir

Dans la foulée des difficultés auxquelles a fait face l'Office en 2023, avant même que les changements législatifs soient apportés à la Charte, la Vérificatrice générale avait entrepris de réaliser un audit de gestion sur l'OCPM.

Son rapport, dévoilé en juin 2024, comporte plusieurs recommandations dont la plupart avaient été mise en application dès l'arrivée en poste du président par intérim, mais aussi d'autres éléments à améliorer. Conformément à la pratique, l'OCPM a préparé un plan d'action visant à répondre aux recommandations du rapport. Les grandes lignes de ce plan d'action, sont les suivantes :

- Convenir d'un encadrement de gouvernance avec la Ville pour clarifier les rôles et responsabilités et assurer l'équilibre entre l'indépendance de l'Office et la saine gestion des finances publiques
- Adopter un cadre de gouvernance
- Élaborer et adopter un plan stratégique
- Optimiser les processus de prévision budgétaire, notamment en identifiant des indicateurs de mesures de la charge financière des démarches de consultation
- Mener un audit de conformité par le Bureau du contrôleur général de la Ville de Montréal

Consultations publiques

En plus des transformations internes à mener, les mandats de consultation publique confiés à l'OCPM ont gardé l'équipe bien occupée. L'année 2024 a été marquée de 7 nouvelles consultations, dont l'une des plus imposantes de son histoire, celle sur le PUM 2050, ainsi que la terminaison d'une consultation entamée l'année précédente.

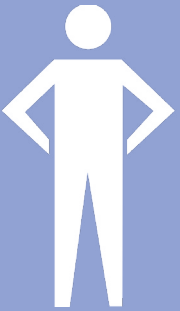
Ces mandats auront été une occasion pour l'OCPM de prouver qu'il représente, encore aujourd'hui, une institution de choix pour mener une consultation de manière indépendante, transparente et rigoureuse, tout en créant un environnement sécuritaire qui encourage le débat et le rapprochement à travers le dialogue.



L'année en chiffres

4 240

contributions
citoyennes



152

activités en
présentiel



9 797

participations aux
activités en ligne



14 583

personnes
rejointes



546

participations aux
activités en salle

Les statistiques des contributions citoyennes ne comptabilisent pas celles des consultations 2025. Les activités terrain comptabilisent l'ensemble des activités réalisées en 2024, incluant celles portant sur des consultations 2025.

Présence en ligne

ABONNÉS (en date du 20 mars 2025)



11 871 abonnés



4 119 abonnés



2 119 abonnés



784 abonnés



702 abonnés

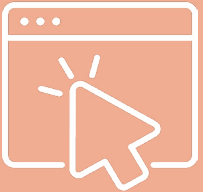


6 771 abonnés à
l'infolettre

SITE WEB

83 299

visiteurs



Terrains Nordelec

ARRONDISSEMENT : LE SUD-OUEST

- 555 contributions citoyennes
- 91 participations en salle
- 750 participations en ligne
- 1 396 personnes rejointes



Depuis la construction de son bâtiment initial en 1913, le Nordelec, situé à proximité du canal de Lachine, représente un témoin architectural significatif et une partie intégrante du paysage du quartier de Pointe-Saint-Charles.

Ayant déjà fait l'objet de deux mandats de l'OCPM, en 2006 et en 2012, la plus récente consultation portait sur des modifications réglementaires encadrant la vision de développement proposée par le promoteur, principalement constituée de bureaux et d'espaces de travail. Il était également prévu de revoir la forme urbaine au profit du verdissement, d'espaces ouverts accessibles au public et d'espaces de stationnement intérieurs.

La démarche de consultation, qui s'est déroulée entre les mois d'août et d'octobre 2023, a permis de constater que, tout en étant favorables à la densification du site, la grande majorité des intervenants s'opposait au projet et à l'encadrement réglementaire proposé, à moins que de nombreuses précisions et modifications n'y soient apportées.

La commission a donc formulé 13 recommandations abondant dans ce sens, en appuyant l'adoption des deux projets de règlements, tout en soulignant la nécessité de réduire les impacts environnementaux, de contribuer à la qualité de l'espace public ainsi qu'à la mise en valeur du patrimoine bâti de cet immeuble jugé de valeur patrimoniale exceptionnelle par la Ville de Montréal.

Le rapport a été publié le 29 février 2024.

Les Halles d'Anjou

ARRONDISSEMENT : ANJOU

- 64 contributions citoyennes
- 38 participations en salle
- 802 participations en ligne
- 904 personnes rejointes



Localisé dans l'arrondissement d'Anjou, juste à la limite de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le site du centre commercial des Halles d'Anjou est au cœur d'un projet de redéveloppement qui vise à agrandir le bâtiment existant. Pour ce faire, il était proposé d'y ériger deux tours d'habitation de 19 étages chacune, reposant sur un basilaire commun d'un étage, en plus d'un bâtiment multifamilial de 6 à 8 étages avec maisons de ville.

À la suite de l'analyse des opinions reçues et entendues lors du processus de consultation, la commission a pu observer que, tout en étant favorables à accroître la mixité et la densification du site par l'ajout de l'usage d'habitation, plusieurs participants relevaient d'importantes lacunes et réclamaient des ajustements en ce qui concerne la sécurité des déplacements actifs, l'accessibilité à la future station de métro d'Anjou, la hauteur des tours, le logement social, la circulation de transit, les espaces verts et la protection de la biodiversité.

En s'appuyant sur ces observations, les commissaires ont donc recommandé l'adoption du règlement autorisant le projet, toutefois accompagné d'une série d'ajustements. Ceux-ci favoriseraient entre autres une meilleure intégration dans le secteur tout comme la sécurité des modes actifs de déplacement. Il était aussi recommandé de davantage prendre en compte les orientations de la Ville en matière d'urbanisme et de développement durable, notamment en ce qui concerne le logement social et communautaire, les ratios de stationnement, la mixité sociale, l'accessibilité universelle, la protection de la biodiversité et la transition écologique.

Le rapport a été publié le 17 mai 2024.

Place Versailles

ARRONDISSEMENT : MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE

- 257 contributions citoyennes
- 203 participations en salle
- 2 176 participations en ligne
- 2 636 personnes rejointes



Véritable symbole du quartier, le Centre commercial de la Place Versailles, inauguré en 1963, est le premier centre d'achat couvert à Montréal. Le site qui s'étend sur plus de 17 hectares abrite encore aujourd'hui plus de 225 magasins et services variés.

Il est proposé de développer, en plusieurs phases, un nouveau quartier en offrant une mixité d'usages : résidentiel (5202 unités d'habitation, dont du logement social), commercial et institutionnel. Cette planification implique le développement d'une trame de rues publiques et privées sur le territoire, l'aménagement d'espaces publics (parcs et places) et d'infrastructures collectives (école).

La consultation a permis de constater qu'une partie de la population y est toujours bien attachée et que malgré la réception généralement positive de l'idée de redynamiser et de densifier le site perçu comme un îlot de chaleur, plusieurs inquiétudes légitimes ont été soulevées. Par exemple, il a été question de l'abordabilité des logements et des futurs commerces, des seuils de densité proposés, des impacts sur la circulation ainsi que des hauteurs.

Signe d'un intérêt toujours bien vivant pour le bâtiment et sa valeur patrimoniale, la consultation a suscité un volume de participation important, comme en témoignent les 257 opinions transmises à l'OCPM et la participation de 2 379 personnes, en salle et en ligne.

La commission a donc recommandé plusieurs ajustements qui favoriseraient une meilleure acceptabilité sociale du projet, notamment réduire la durée des travaux en jumelant ou en accélérant certaines phases et réduire la hauteur ou déplacer la tour de 25 étages située près de la rue Pierre-Corneille. Elle incite également à augmenter le nombre de logements sociaux et abordables sur le site et aménager un lien direct, sécuritaire, convivial et universellement accessible au métro Radisson.

Le rapport a été publié le 12 décembre 2024.

Plan d'urbanisme et de mobilité 2050

VILLE DE MONTRÉAL

- 3 583 contributions citoyennes
- 204 participations en salle
- 5 117 participations en ligne
- 8 904 personnes rejointes



Le 24 mai 2023, l'Office de consultation publique de Montréal publiait ce qui représentait, à ce moment, la plus importante consultation de son histoire en termes de participation et d'activités organisées : Réflexion 2050. Il était alors question de consulter la population sur le document Projet de ville : Vers un plan d'urbanisme et de mobilité qui, conjointement avec le rapport de l'OCPM, jetterait les bases de la vision qui allait orienter l'élaboration du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM).

À la suite du dépôt du projet de Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 par la Ville de Montréal en juin 2024, l'OCPM a été mandaté pour consulter la population montréalaise. Malgré les nombreux défis auxquels il a été confronté, c'est ce que l'Office a réussi à accomplir de mai à novembre 2024. En effet, les 60 activités organisées, dont le forum « Préparer le Montréal de 2050 » qui rassemblait plusieurs panélistes ainsi que 135 participants pour une journée d'échanges et d'activités, auront résulté en la participation de 5 321 personnes en plus de 3 583 contributions citoyennes.

Résultat de la consultation : un volumineux rapport de 215 pages comportant 28 recommandations sur plusieurs enjeux, tels que la mobilité, l'intensification urbaine, le logement, l'économie, le patrimoine ainsi que l'environnement.

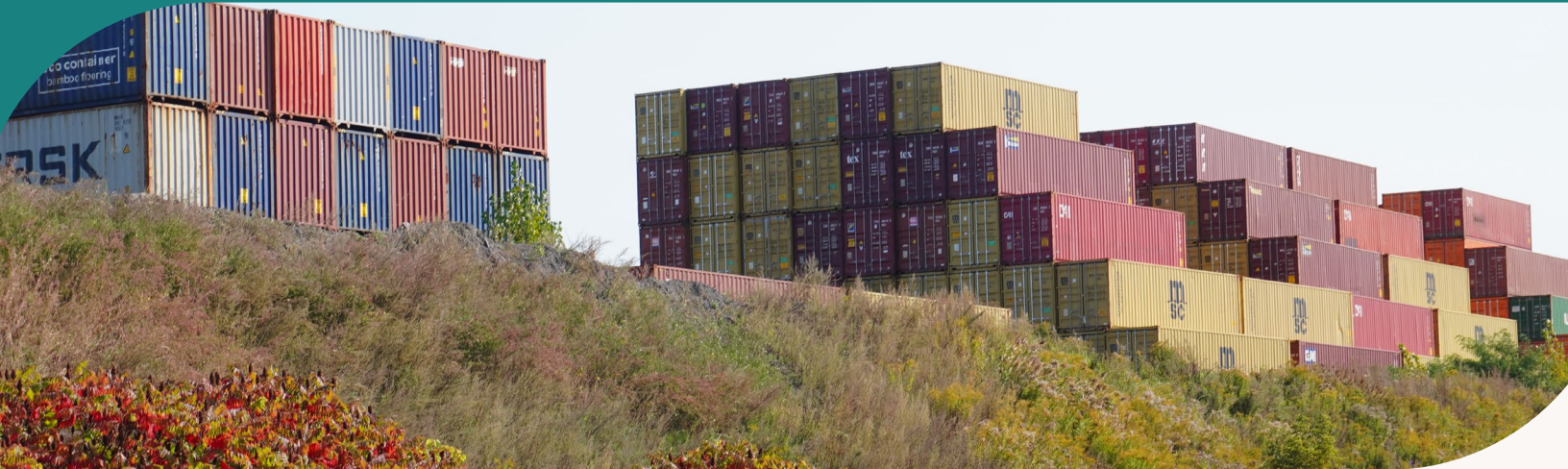
En outre, l'OCPM est fier de souligner que la commission a décuplé les efforts de mobilisation pour obtenir un maximum de contributions aussi diversifiées que possible. Plusieurs activités ont d'ailleurs été organisées dans le but de recueillir l'opinion des populations à besoins spécifiques ou de groupes susceptibles de vivre des discriminations. Leur contribution fait l'objet d'un cahier complémentaire qui accompagne le rapport sur le PUM et est disponible sur le site Internet de l'OCPM.

Le rapport a été publié le 10 mars 2025.

Site Ray-Mont Logistiques - Secteur Assomption Sud

ARRONDISSEMENT : MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE

- 166 contributions citoyennes
- 101 participations en salle
- 1 702 participations en ligne
- 1 969 personnes rejointes



Ayant déjà fait couler beaucoup d'encre depuis des années, le dossier du Site Ray-Mont Logistique (RML) dans le secteur Assomption Sud a été confié à l'OCPM le 16 septembre 2024.

L'objet de la démarche de consultation était centré sur deux projets de règlement visant à encadrer l'aménagement et l'optimisation du site de Ray-Mont Logistiques sur la rue Notre-Dame Est.

Le caractère hautement délicat du mandat, attribuable entre autres à l'importante opposition citoyenne face aux opérations de RML dans le secteur ainsi que la judiciarisation du dossier, était l'occasion parfaite pour l'OCPM de démontrer sa capacité à créer un environnement propice pour les débats et les discussions.

C'est ce que l'équipe de l'OCPM a réussi à accomplir, entre les mois de septembre et de novembre 2024, alors que la démarche aura permis de rejoindre près de 2000 personnes en plus de générer 166 contributions citoyennes.

À la suite de l'analyse de toutes les opinions reçues et en considérant l'opposition de la grande majorité aux modifications réglementaires proposées, la commission a recommandé à la Ville de « surseoir à l'adoption des modifications réglementaires et de mener une évaluation complète du projet et des impacts des activités de Ray-Mont Logistiques ». Elle a également formulé quatre autres recommandations concernant l'aménagement de la zone tampon et la réduction des nuisances, l'assujettissement à la procédure québécoise d'évaluation environnementale, la responsabilité du suivi et du contrôle ainsi que la concertation entre les différents acteurs et la population locale.

Le rapport de consultation a été rendu public le 13 mars 2025.

Consultations publiques à conclure en 2025

Les statistiques seront dévoilées dans le rapport de la consultation et celui d'activités de 2025.



Ancien couvent des Franciscains

Situé dans l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie, le domaine de l'ancien couvent des Franciscains est au cœur d'un projet immobilier qui vise la requalification à des fins mixtes du site. Plus concrètement, le projet vise à densifier le site avec de l'habitation privée (650 à 750 logements) et des logements sociaux (100 à 150). Il vise également à réhabiliter le monastère, le cloître et son jardin à des fins communautaires et à démolir la chapelle et l'ancienne infirmerie. Enfin, il prévoit de céder la portion boisée (30 % du terrain) à la Ville aux fins d'agrandissement du parc du Bois-des-Pères.

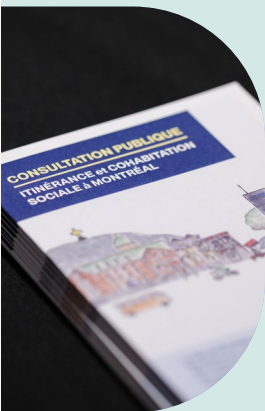
La consultation a débuté en 2024, avec la séance d'information et la publication du questionnaire d'opinions thématiques.

Itinérance et cohabitation sociale à Montréal

L'itinérance est une réalité qui préoccupe largement la Ville de Montréal. Suite à la tentative d'implantation de ressources pour personnes en situation d'itinérance qui ont soulevé beaucoup d'opposition, le comité exécutif de la Ville de Montréal a confié à l'OCPM le 8 juillet 2024 le mandat de consulter la population sur « les conditions de succès afin d'assurer la cohabitation sociale et une intégration harmonieuse des ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole ».

L'Office a entamé une démarche de préconsultation à l'automne 2024 afin de permettre à la commission de bien comprendre cette réalité. La commission s'est déplacée un peu partout dans la métropole dans le but d'aller directement à la rencontre de groupes, d'organismes et d'acteurs impliqués, sans oublier les personnes directement concernées par l'objet de la consultation : les personnes en situation d'itinérance. De plus, l'Office a réalisé un nombre important d'activités terrain pour aller sonder et échanger avec la population sur cet enjeu.

Une cinquantaine d'activités de préconsultation ont eu lieu et ont permis de rejoindre 170 personnes. Les séances de consultation se sont ensuite déroulées en 2025.



Piétonnisation permanente de la rue Wellington

Un résident de Verdun s'est prévalu du droit d'initiative et a lancé une pétition qui a recueilli plus de 3000 noms, afin de demander la piétonnisation permanente de la rue Wellington. À la demande de l'arrondissement de Verdun, le comité exécutif de la Ville de Montréal a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), le 3 juillet 2024, pour mener une consultation citoyenne.

La commission a été formée à l'automne 2024, et les premières activités de préconsultation ont eu lieu au cours du mois de décembre qui a suivi. Des interceptions ont été menées dans divers endroits publics de l'arrondissement pour inviter la population sur place à remplir les questionnaires préparés par l'Office. La suite des activités liées à la consultation, dont les séances d'information et d'auditions des opinions, s'est poursuivie en 2025.



Crédit photo : Arrondissement de Verdun, Caroline Perron photographe

Impacts des consultations et travaux de l'OCPM

« Les consultations publiques, qu'ossa donne ? »

C'est le titre d'un article de La Presse du 16 mars 2025, sous la plume de Nathalie Collard, dans le cadre d'un dossier portant sur la consultation de l'OCPM sur l'itinérance et la cohabitation sociale à Montréal.

Comme le souligne la journaliste, « *bien des gens croient que les consultations publiques sont un gaspillage de temps et d'argent pour produire un rapport qui sera ignoré des élus ou pire qui dormira sur une tablette* ».

Or, l'OCPM est pourtant une organisation importante qui fait l'envie de plusieurs un peu partout sur la planète. Une telle institution permet aux citoyens de s'exprimer et offre aux élus la possibilité de compter sur l'éclairage de la population et d'une analyse impartiale et indépendante pour les aider à prendre de bonnes décisions pour l'avenir de la ville.



Comment évaluer l'impact de la participation publique ?

La première mesure est de vérifier si les recommandations ont été suivies ou non. Dans le cas où le projet a été autorisé, on veut aussi savoir si les recommandations permettant de le bonifier ont été appliquées.

Toutefois, les bienfaits de la participation publique vont au-delà du fait que les recommandations soient suivies ou non. Lorsqu'un projet doit passer par un processus de consultation publique, cela offre automatiquement plusieurs avantages aux citoyens :

- Un accès à l'information sur le projet, et la possibilité de poser des questions en public directement à la Ville et au promoteur.
- Une meilleure compréhension de l'ensemble des enjeux entourant le projet tel que sa justification, les contraintes de réalisation, les impacts sur les milieux, etc.
- L'opportunité de proposer des éléments de bonification et d'amélioration afin de réduire les impacts négatifs appréhendés.
- Un levier pour exiger des réponses et des engagements de la part des élus en s'appuyant sur les recommandations publiques du rapport.

Par ailleurs, lorsqu'un organisme indépendant de consultation publique intervient dans le parcours d'autorisation réglementaire, cela force le promoteur et les autorités municipales, dès la conception du projet, à prendre en compte les besoins du milieu.

Enfin, bien que l'OCPM ne soit pas décisionnel, lorsque l'institution bénéficie de la confiance du public, les élus sont, d'une certaine manière, forcés de rendre des comptes publics sur le suivi des recommandations, et le cas échéant, à justifier leur décision s'ils choisissent de ne pas donner suite à certaines d'entre elles.



Les tableaux de suivi des recommandations

Afin de faciliter le suivi des recommandations de l'OCPM et la mesure de l'impact que les citoyens peuvent avoir sur la prise de décision, la Ville de Montréal est invitée à produire un tableau de suivi des recommandations au moment de formaliser l'autorisation d'un projet lors d'une séance du Conseil municipal et d'y indiquer un suivi pour chacune.

Au cours de l'année 2024, quatre projets ayant été soumis à une consultation publique de l'Office dans les années antérieures, ont fait l'objet d'une décision du conseil municipal accompagné d'un tableau de suivi des recommandations.

Il s'agit d'une façon tangible d'illustrer l'impact des travaux de l'OCPM.





Requalification du 4500 Hochelaga

La consultation publique de l'OCPM portait sur un projet immobilier visant à transformer le site du 4500, rue Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, en remplaçant le bâtiment commercial existant par un ensemble de bâtiments à vocation mixte, comprenant plusieurs unités de logement.

Le rapport de l'Office, publié le 25 novembre 2022, contient 12 recommandations. Celles-ci ont fait l'objet d'une réponse de la part du comité exécutif de la ville de Montréal, par le biais d'un tableau de suivi des recommandations.

La consultation a permis de mieux encadrer le développement immobilier en réduisant la hauteur des bâtiments qui affecteraient l'ensoleillement des riverains. De plus, elle a permis de mieux encadrer le nombre de places de stationnement pour des automobiles et des vélos, ainsi que le début des discussions avec le promoteur pour planifier en amont la collecte de résidus pour l'ensemble des nouveaux logements inclus dans le projet.



Ajout d'usages pour le 1420 Mont-Royal

La consultation a porté sur la transformation et l'occupation de l'ancienne maison mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, située au 1420, boulevard du Mont-Royal dans l'arrondissement d'Outremont.

Situé sur le flanc du mont Royal, la transformation du bâtiment en unités d'habitation était déjà en cours de réalisation au moment de la démarche de l'OCPM, mais uniquement pour un usage résidentiel multifamilial. Le promoteur du projet voulait obtenir l'autorisation pour quatre nouveaux usages supplémentaires, soit un restaurant, une salle événementielle, des celliers et un projet d'agriculture urbaine intérieure.

Le rapport de l'Office, publié le 27 juin 2023, contient 10 recommandations. Celles-ci ont fait l'objet d'une réponse de la part de l'arrondissement d'Outremont, par le biais d'un tableau de suivi des recommandations. Ce tableau illustre la prise en compte de 8 des 10 recommandations de l'OCPM. Les deux autres sont devenues non applicable à la suite de modifications au projet.

L'usage salle événementielle a particulièrement fait l'objet de préoccupation; ainsi la commission a notamment recommandé de ne pas l'autoriser. L'arrondissement a pris note de ces recommandations et a donc retiré cet usage. Ainsi, la consultation a permis de mettre de l'avant les risques liés aux usages voulus et a suggéré des mécanismes de concertation comme un comité de bon voisinage pour préserver le patrimoine et permettre son usage et valorisation pérenne.



Avenir de Griffintown

Le comité exécutif avait confié à l'OCPM la réalisation d'un exercice de réflexion sur l'état d'avancement du développement du quartier Griffintown dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Cet exercice s'inscrivait dans le cadre du bilan de la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme - Secteur Griffintown (PPU) adopté en 2013.

Le rapport de l'Office, déposé le 30 octobre 2023, comporte 15 recommandations. Celles-ci ont été traitées dans un tableau de suivi des recommandations. Parmi les recommandations, 8 ont été respectées et 4 le sont en partie.

En résumé, la consultation a incité l'arrondissement à modifier le Règlement d'urbanisme afin d'arrimer le zonage avec le Plan d'urbanisme. Cela a aussi entraîné la modification du PPU afin de revoir l'utilisation de la procédure des PPCMOI et d'ainsi accélérer la réalisation des projets privés structurants. Quant à lui, le Règlement sur les usages conditionnels a été modifié pour privilégier une diversité de logements. Enfin, pour les projets privés structurants nécessitant une autorisation discrétionnaire, un mécanisme d'information avant l'approbation des projets par le conseil d'arrondissement a été mis en place.



Réflexion 2050 – Projet de ville

Dans le cadre de la révision du Plan d'urbanisme datant de 2004, la Ville de Montréal a mandaté l'OCPM pour tenir une consultation sur un document préparatoire appelé Projet de Ville : vers un plan d'urbanisme et de mobilité.

La consultation sur ce document s'est déroulée du 5 avril 2022 au 11 mai 2023. Le rapport a alors servi de guide pour l'élaboration du Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal (PUM 2050).

Le projet de PUM 2050 a de nouveau fait l'objet d'une consultation publique de l'OCPM au cours de l'été et de l'automne 2024. Au moment du dévoilement du projet, en juin 2024, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a produit un document intitulé « Suivi des recommandations de l'OCPM » sur le Projet de ville.

La lecture de ce document, qui traite de manière détaillée du suivi accordé à chacune des 22 recommandations de l'OCPM, démontre à quel point la démarche de l'OCPM aura influencé positivement l'élaboration du PUM 2050.

Rayonnement

L'année 2024 a été riche en savoirs, en transfert et en partage d'expertise pour l'OCPM. Ce fut l'occasion d'aller à la rencontre des gens, de tisser et renforcer des liens avec son réseau local. Cette présence sur le terrain et les échanges ainsi générés sont précieux pour l'institution. Ils contribuent entre autres à élargir les perspectives de collaboration citoyenne, présente et future.

Partenariats et collaborations : ancré dans l'innovation et la recherche

Collaboration CRIEM et OCPM

Cette année encore, l'OCPM a poursuivi sa collaboration avec le Centre de recherches interdisciplinaires en études montréalaises (CRIEM) en accueillant dans ses locaux l'activité « Raconte-moi Peter McGill ». Cet atelier de discussion et de concertation organisé conjointement avec la Table de quartier Peter McGill visait à réunir des personnes résidant, travaillant ou étudiant dans le quartier afin qu'ils s'expriment sur ce qui est important à leurs yeux, et qu'ils contribuent à dresser un portrait de quartier.

S'investir auprès de la communauté universitaire

Lors de la dernière année, l'équipe est allée à la rencontre d'étudiants à de multiples occasions dans le cadre de leur formation en urbanisme, en architecture du paysage, en administration publique, en sciences de la gestion ou encore en environnement et développement durables, dans diverses universités québécoises.

L'OCPM est toujours heureux de participer à ce partage d'expérience professionnelle au service de l'environnement et de la participation publique!



Mises en commun : démocratie et participation publique

Le milieu de la participation publique poursuit son enracinement et son expansion un peu partout au Québec. Dans cette optique, l'OCPM se positionne comme un acteur pivot et un agent catalyseur qui permet le lien entre différents réseaux et pratiques de participation publique.

L'année 2024 a été l'occasion de participer au démarrage de l'initiative B3P soit une communauté visant les **Bonnes Pratiques en Participation Publique**. Initié par le BAPE, l'OCPM a joint ses forces dès son démarrage lors d'une journée de réflexion à Québec en janvier. Cette journée offrait des espaces pour réfléchir à la participation publique diversifiée, à l'information au public et à la mise en valeur de la contribution citoyenne.

L'alliance **Transition en commun (TEC)**, regroupant des citoyens, la Ville de Montréal et la société civile pour la transition socioécologique, a mis sur pied un groupe de travail « Démocratie participative et gouvernance » auquel participe l'OCPM. Vingt-cinq ans après le premier chantier sur la démocratie qui a, entre autres, mené à la création de l'OCPM, plusieurs groupes se penchent à nouveau sur la démocratie montréalaise en vue de lui donner un second souffle. L'automne a par ailleurs été le point culminant de TEC avec la tenue du Forum montréalais : la démocratie au cœur de la transition.



Diffuser l'expertise pour rejoindre les citoyens d'aujourd'hui et de demain

À la rencontre de la jeunesse

L'OCPM a contribué à l'événement *Jamboree Leadership 2024* des Scouts du Canada qui s'est tenu à Trois-Rivières en mars. Réunis sous le thème de la démocratie participative et des prises de décisions politiques, des jeunes de 14 à 25 ans ont été sélectionnés à travers le pays pour deux journées d'activités. Ce fut l'occasion pour Philippe Bourke d'aller à la rencontre de jeunes engagés et de vivre avec eux l'expérience de la démocratie participative et des prises de décisions politiques.

Une expertise qui se démarque

L'OCPM s'est engagé à donner la parole des enfants; notamment dans les mandats tels que Réflexion 2050 et le Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050, les jeunes citoyens ont pu partager leur vision de la ville de demain. Marc-André Lapointe, analyste pour ces dossiers, a partagé son expertise lors d'une matinée d'échanges et de réflexion intitulée « La parole aux enfants », organisée par Concertation Montréal. Il a démontré comment les opinions et les souhaits des enfants cheminent au sein du processus de consultation publique, entre collecte, analyse et restitution des propos dans le rapport de consultation.



Données financières

Le 8 juin 2024, l'OCPM a intégré la structure administrative de la Ville de Montréal à titre de service.

Au 30 juin 2024, la structure financière précédente de l'Office a donc été fermée. Auparavant, l'Office recevait son budget sous forme de contribution financière de la Ville. Avec la nouvelle structure administrative, l'Office bénéficie désormais de son propre budget au sein des finances de la Ville. L'Office doit présenter son bilan, ses réalisations et perspectives budgétaires devant la Commission des finances et de l'administration, ce qu'il a fait le 22 novembre 2024.

En tant que service, l'Office bénéficie par ailleurs de l'accompagnement du Service des finances de la ville de Montréal. Des évolutions budgétaires trimestrielles sont notamment réalisées conjointement afin d'assurer un suivi régulier. Aussi, l'Office se doit d'exercer son pouvoir de dépenser en tout conformité, et ainsi appliquer l'ensemble des encadrements administratifs de la Ville qui le concerne.

L'Office a assuré une saine gestion de son budget et a terminé l'année 2024 avec un excédent d'un peu plus de 500 000\$. L'année 2024 a été très chargée pour l'Office, avec ses huit mandats de consultations et multiples activités terrains. Afin de présenter les données financières de manière plus probante, l'Office a choisi de regrouper certaines informations en jumelant les dépenses correspondantes et en séparant celles directement liées aux mandats de consultation de celles qui correspondent à l'administration.

Répartition des dépenses 2024

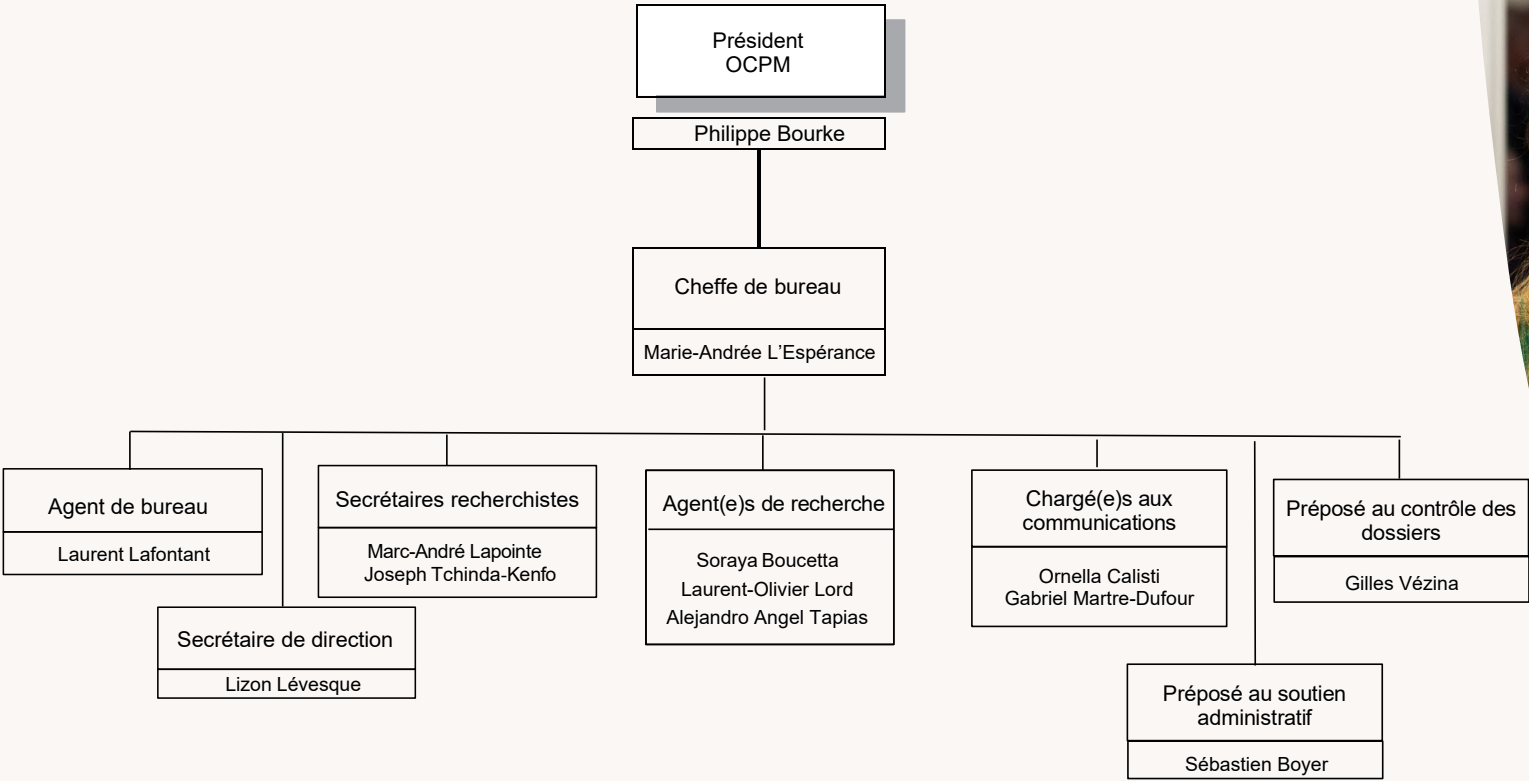
- Montants en milliers de dollars

Budget 2024	2 818,5 \$
Rémunération et avantages sociaux	1 390,4 \$
Administration et affaires courantes	177,5 \$
Consultations	
Honoraires de commissaires	347,1 \$
Activités et logistiques	288,0 \$
Communications	62,1 \$
Production de rapports	38,0 \$
Total dépenses	2 303,1 \$
Excédent	515,4 \$



Annexes

Annexe 1 - Organigramme



Annexe 2 - Résultats 2024

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT- ANALYSE DES RÉSULTATS 2024*

- Montants en milliers de dollars

	Réel 2024	Budget modifié 2024
Charges de fonctionnement		
Rémunération et cotisations de l'employeur	1 390,4	1 069,5
Transport et communications	127,0	216,4
Services professionnels	472,0	879,8
Services techniques et autres	253,6	440,2
Location, entretien et réparation	30,2	92,0
Bien durables et non durables	29,9	120,6
Frais de financement		
Contributions à des organismes		
Autres objets de dépenses		
TOTAL - charge de fonctionnement	2 303,1	2 818,5

*Reddition de comptes 2024 présentée par le Service des finances par objets comptables.

Annexe 3 - Liste des commissaires

Maryse Alcydor	Judy Gold
Bruno Bergeron	David Hanna
Bruno-Serge Boucher	Jacques Internoscia
Nicole Brodeur	Marie Leahey
Éric Cardinal	Denis Leclerc
Danielle Casara	Marie Claude Massicotte
Pierre-Constantin Charles	Coumba Ngom
Lorène Cristini	Danielle Sauvage
Habib El-Hage	Luba Serge
Ariane Émond	Francine Simard
Hélène Finn	Radouan Torkmani
Lise Gagné	Arlindo Vieira
Pierre Gauthier	Nathalie Zinger
Christian Giguère	

Les notes biographiques et le code de déontologie des commissaires se retrouvent sur notre site Internet. À noter que certains commissaires ont vu leur mandat terminer au printemps 2024.

Annexe 4 - Liste du personnel et collaboratrices

LE PERSONNEL

Pour appuyer les commissaires dans la préparation et la tenue des consultations ainsi que dans la rédaction des rapports, l'Office a mis en place une structure administrative.

- Philippe Bourke, président
- Marie-Andrée L'Espérance, cheffe de bureau
- Alejandro Angel Tapias, agent de recherche
- Soraya Boucetta, agente de recherche
- Sébastien Boyer, préposé au soutien administratif
- Ornella Calisti, chargée de communication – logistique et mobilisation
- Laurent Maurice Lafontant, agent de bureau
- Marc-André Lapointe, secrétaire-rechercheur (analyste)
- Lizon Levesque, secrétaire de direction
- Laurent-Olivier Lord, agent de recherche
- Gabriel Martre-Dufour, chargé aux communications
- Joseph Tchinda-Kenfo, secrétaire rechercheur (analyste)
- Gilles Vézina, préposé au contrôle des dossiers

COLLABORATRICES

- Raphaëlle Aubin, graphiste
- Caroline d'Auteuil, productrice

PRODUCTION

Coordination de la rédaction
Philippe Bourke

Collaboration
Ornella Calisti
Marie-Andrée L'Espérance
Gabriel Martre-Dufour

Photographies
Sylvie Trépanier
Bianca Diorio

Conception graphique
Raphaëlle Aubin

Dépôt légal - Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2025
Dépôt légal - Bibliothèque et archives, Canada 2025
ISBN 978-2-925161-57-8 (imprimé)
ISBN 978-2-925161-58-5 (PDF)

Version électronique disponible en ligne : ocpm.qc.ca



Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568

ocpm.qc.ca



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL